

GARANTIE SUR UN CANAPE DEUX PLACES

Par **LEPINE**, le **23/03/2010** à **21:19**

J AI ACHETER UN CANAPE QUI EST TOUJOURS EN GARANTIE JUSQU A FIN AVRIL .UN AMI EN S ASSAYANT IL Y A EUE UN CRACQUEMENT ET MAINTENANT IL Y A DU JEU SUR L ASSISE . EST CE QUE LA GARANTIE PREND EN CHARGE CE DEFAUT , MERCI